



Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN LOCAL SIS 19B RUE DU CENTRE A LA FOYE MONJAULT A MMES MIREILLE ET MARTINE RENAUDET (MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2016)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C47-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN LOCAL SIS 19B RUE DU CENTRE A LA FOYE MONJAULT A MMES MIREILLE ET MARTINE RENAUDET (MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2016)

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 17 septembre 2015,

Issu du patrimoine ex Plaine de Courance, la Communauté d'Agglomération du Niortais gère un bâtiment à usage de garage situé au 19 bis rue du Centre à La Foye Montjault.

Ce bâtiment se compose comme suit :

- 1 espace principal de garage avec deux accès et une fosse - surface totale de 83 m²,
- 3 petits espaces en fond de garage avec cuve vidangée et nettoyée par la CAN en février 2016 - anciens bureaux sans visibilité naturelle- pour stockage. Surface totale de 30 m²,
- 1 mezzanine pour stockage en fond de garage d'une surface de 30 m².

Il est précisé que le bâtiment bénéficie actuellement d'un assainissement autonome sur le domaine communal. Cet aménagement devant être supprimé et/ou déplacé à court terme, ne pourra être utilisé postérieurement à la cession et ne fera pas l'objet d'une nouvelle convention.

Ce bien immobilier, désaffecté depuis mars 2015 se trouvant dans un environnement résidentiel, n'a pas de vocation économique et a donc été proposé à la vente.

Après publicité auprès de plusieurs particuliers possiblement intéressés par le bien, une visite des lieux s'est tenue le 22 octobre 2015 en présence de Mmes RENAUDET Mireille et Martine, postulantes à l'achat, accompagnées de Mme Mélanie Rousselot –étude de Maître Menin Notaire à Beauvoir sur Niort et de M. Jean PORCHER – artisan maçon à Juscorps.

Suite à cette visite, une offre d'achat a été formulée le 23 octobre 2015 par Mmes RENAUDET Mireille et Martine, pour un montant de 18 000 € net vendeur.

La future destination du bien sera à usage de garage automobile.

Le Service des Domaines a estimé le dit actif immobilier à une valeur de 15 000 € à la date du 17 septembre 2015.

Il est proposé de céder cette parcelle, aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface totale	Prix non assujetti à TVA
AH 146	1a 58 ca	18 000 €

Les sommes résultant de cette vente, soit 18 000 €, seront versées en recettes au Budget Immobilier d'Enetrprises assujetti à TVA.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à Mesdames Mireille et Martine RENAUDET la parcelle cadastrée section AH numéro 146 d'une contenance de 1 are 58 centiare,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 18 000 €,
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de cette parcelle et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser la Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C47-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 18149
79001 NIORT CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05 49 06 39 36
TÉLÉCOPIE : 05 49 24 03 32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers
Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/127V0827
Enquêteur : Sonia MARACHE
Courriel : sonia.marache@dgflfp.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Niortais

2 - Date de réception de la demande d'avis : 17 juillet 2015

3 - Situation du bien : LA FOYE MONJAULT

- adresse : « 19 bis rue du Centre »

- référence cadastrale : Section AH n°146 pour une superficie de 158 m²

4 - Description sommaire :

Dépendance en pierres accolé à une maison d'habitation. Le bâtiment situé en centre bourg, possède 2 grandes portes garage et se compose d'une grande pièce de stockage avec une fosse et un coin bureau avec sanitaires. Petit triangle de terrain sur l'arrière.

5 - Réglementation d'urbanisme, plus ou moins-value :

Bâtiment ancien, en centre bourg

Situation relative aux prescriptions des articles R.1334-14 à R.1334-19 du code de la santé publique :

La présente évaluation est effectuée en fonction des données du marché, sans tenir compte des coûts d'enlèvement de l'amiante si l'existence de cette matière était révélée.

Etat parasitaire :

La présente évaluation est effectuée en l'absence de toute attestation constatant l'état sanitaire et parasitaire de l'immeuble.

6 - Situation locative : libre de toute occupation

7 - Conditions de la vente : Procédure amiable

8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale actuelle de l'ensemble immobilier est estimée à 15 000 €.

9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

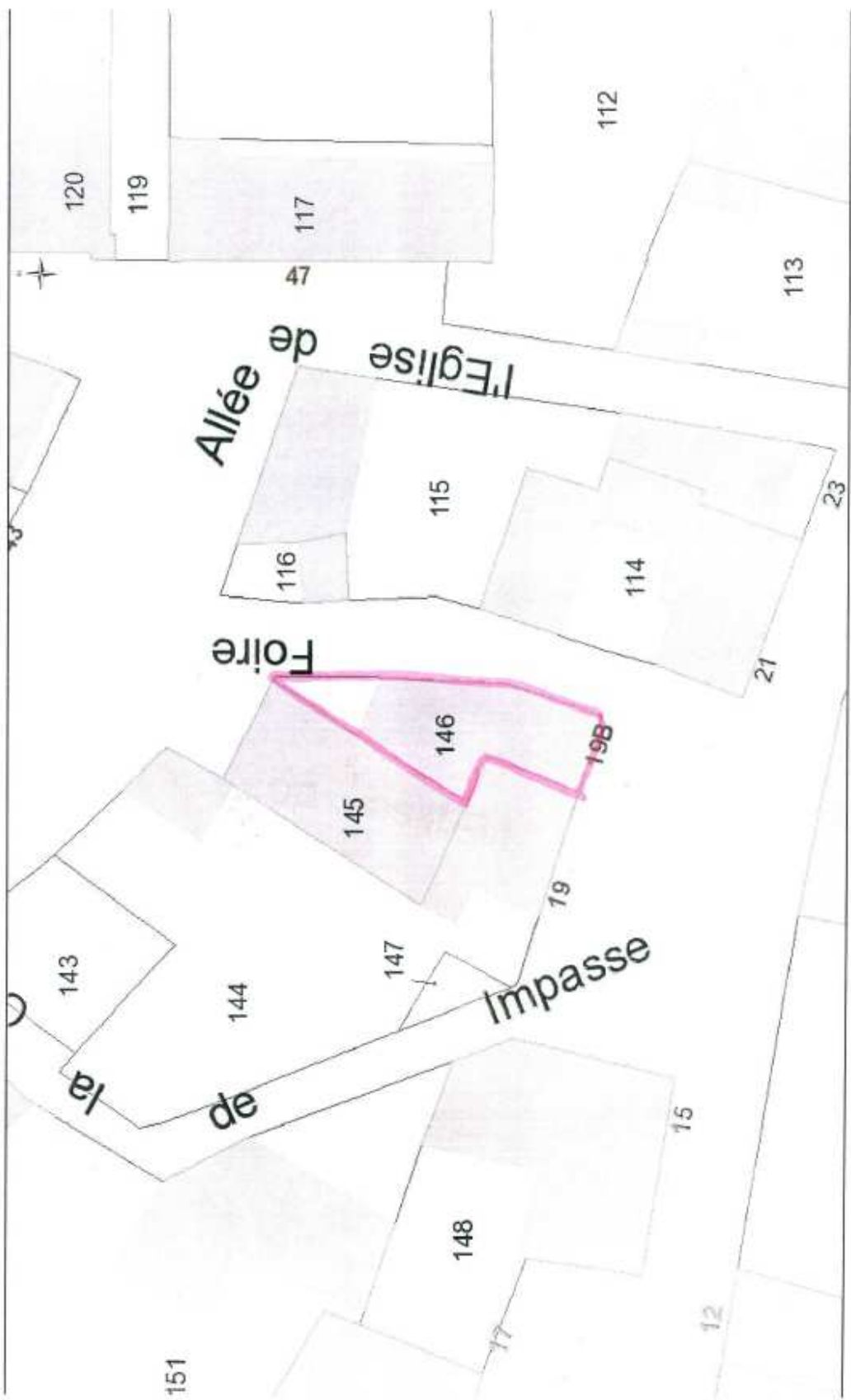
A NIORT, le 17 septembre 2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
L'Inspectrice des Finances Publiques

Sonia MARACHE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C47-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C47-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016